



JEUNESSE ET SPORTS

# ATTESTATION DE DECLARATION

## D' ETABLISSEMENT

où sont pratiquées des Activités Physiques ou Sportives

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE  
DES HAUTES-PYRENEES

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

à

**Monsieur Jean-Claude TEYSSIER**  
**Président de l'Association :**  
**"Club Sportif d' Isaby"**  
**Relais d'Isaby**  
**65260 VILLELONGUE**

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre déclaration faite, en application de l'article 1er du Décret n° 93-1101 du 3 septembre 1993, à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports des Hautes-Pyrénées en vue d'exploiter un établissement mentionné aux articles 47 et 47-1 de la Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée.

La présente attestation ne constitue pas un certificat de conformité aux dispositions réglementaires, ne vaut donc pas, à ce titre, certificat de non-opposition à ouverture et n'a pour effet que d'attester du respect de l'obligation de déclaration.

**Date de réception de :**

- la Déclaration Initiale : 04-02-94 - la Déclaration Modificative : 00-00-00  
- Renouvellement de Déclar. : 00-00-00 - la dernière pièce du dossier : 00-00-00

**ÉTABLISSEMENT CONCERNÉ :** "CLUB SPORTIF d' ISABY"

**ACTIVITÉ(s) DÉCLARÉE(s) :**  
Rafting - Nage en Eau Vive -  
Hotdog - Canoë-Kayak -  
Vélo Tout Terrain -  
Ski de Fond .

- N° d' ENREGISTREMENT : 65 / Det. P / 0041 / DI / 94 -

Fait à TARBES, le : 04 février 1994

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Jean-Luc BROUILLOU

